



## Allocations familiales

# Un nouveau modèle qui tient compte des préoccupations des femmes

*Hier, le Gouvernement wallon a annoncé son projet de nouveau modèle pour les allocations familiales. Vie Féminine constate avec un certain soulagement que le Gouvernement a tenu compte des préoccupations des femmes, pour la logique du système et en partie pour les montants.*

Les femmes que nous avons consultées avaient insisté sur l'importance de combiner **une allocation de base universelle et égale pour chaque enfant**, quel que soit le rang, avec **un système de suppléments** qui touchent les familles qui en ont le plus besoin : revenus modestes, familles monoparentales et nombreuses, enfants atteints d'une affection ou orphelins. Les primes de naissance étaient considérées comme importantes pour faire face aux premiers frais. Elles voulaient un montant de base suffisant, autour de 167€ (montant actuel du 2<sup>ème</sup> enfant), qui devait évoluer ensuite. Elles s'inquiétaient également pour **les droits acquis**, notamment des familles nombreuses d'aujourd'hui qui pouvaient s'appuyer sur un système qui leur était plutôt favorable.

Parce que les allocations familiales touchent directement l'autonomie économique des femmes - elles en sont le plus souvent les allocataires - Vie Féminine a suivi de près ce dossier ces dernières années, en organisant une enquête auprès des femmes, des débats et une campagne publique fin 2015 intitulée « Les allocations familiales, j'y tiens ! ». Nous avons ensuite porté les préoccupations recueillies auprès des différents acteurs impliqués dans la construction du nouveau modèle : Ministres compétents, organisme chargé de l'étude préalable, comité de branche « Familles » de l'AVIQ ou encore d'autres acteurs du secteur : syndicats, caisses d'allocations familiales, autres organisations représentant les familles.

Nous estimons que le modèle proposé va dans le bon sens mais nous restons quand-même avec **quelques inquiétudes** que nous ne manquerons pas de relayer dans les endroits où cette proposition sera débattue :

- Les droits acquis des familles sont sauvegardés mais la coexistence des deux systèmes pendant 25 ans risque d'engendrer des difficultés pour les familles comme pour les opérateurs de paiement. Ne faudra-t-il pas imaginer un moyen pour réduire au maximum cette coexistence et inciter les familles à entrer dans le nouveau système ?
- La suppression des suppléments d'âge simplifie de beaucoup le modèle mais coupe tout lien entre le montant des allocations familiales et l'augmentation du coût de l'enfant avec l'âge. Et ce n'est pas la prime de rentrée scolaire qui viendra combler cet écart, comme c'est le cas en Flandre.
- Un système de suppléments sociaux en fonction des revenus permettra de toucher de nouvelles familles, notamment les travailleurs pauvres. Mais il nécessitera aussi de faire un certain nombre de démarches et de contrôles qui, on le sait, ne sont pas toujours accessibles aux femmes et aux familles qui peinent à faire valoir leurs droits. Une réflexion sur l'automatisme des droits sera nécessaire avec les acteurs chargés du paiement dans le futur.
- Enfin, nous attendons également qu'un certain nombre de données soient construites et diffusées pour évaluer l'impact de la politique, par exemple au niveau du budget, d'indicateurs de pauvreté, d'inégalités sociales, etc.

Nous resterons donc vigilantes aux développements concrets de ce dossier qui va maintenant devoir faire son parcours législatif au Parlement wallon. Et nous ne manquerons pas d'en débattre également avec les femmes aujourd'hui et dans le futur, afin que ce droit aux allocations familiales rencontre au mieux leurs attentes.

**Contact :**

Cécile De Wandeler

Bureau d'étude de Vie Féminine

02 227 13 12 - 0498 80 75 51